BULLETIN COMMERCIAL.

Amusements.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 28 DECEMBRE 1854.

2e représentation de la reprise de

LE PROPHETE.

Commencera à 7 heures 1/2.

☞ On commencera à 6 heures 1/2.

Incessamment :

LA TEMPETE.

Ballet-pantomime.

THEATRE ST.-CHARLES.

MERCREDI, 27 décembre 1854,

Mlle JULIA DEAN jouera pour la troisième fois, LOVE, comedie de Knowles, — **The Hunchback or dinner or supper in the bud.**

SALLE DES ODD-FELLOWS.

Bal masqué de société,

Donné par les jeunes gens,

LE TROISIEME BAL DE LA SERIE AURA LIEU

JEUDI, 1e JANVIER 1856.

COMMISSAIRES :

P. E. Mortimer, No 32 H. L. Zebal, No 1 rue Toulouse.
Magazine.
L. E. Lanes, T. H. Hutton.
E. L. Aubert, No 34, E. P. Raconiac, 30, rue des Carrières.
Machica
W. C. Wilkins, W. O. Timmons,
F. F. Trouchard, Chas. Fauny,
H. M. Isaacks, J. F. Blanchard,
W. L. Hodgson, Thos. Taquino.

☞ Les messieurs qui désirent avoir des invitations pour eux-mêmes, sont priés de donner leurs noms et leur demeure au contre-maître de la salle. Les commissaires se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au contre-maître.

☞ Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation signé par un des souscripteurs.

☞ Les listes de souscripteurs sont limitées et ne pourront être acceptées que des commissaires et du souscripteur qui les a données.

☞ Les messieurs qui désireront obtenir des invitations pour leurs dames, sont priés de donner leurs noms et leur demeure au contre-maître de la salle, de 7 à 9 heures du soir, à la salle de la grand'loge.

☞ Les billets de souscripteurs ne sont pas cédés et ne peuvent être acceptés que des commissaires et du souscripteur qui les a donnés.

☞ Les messieurs qui désirent avoir des invitations pour leurs dames, sont priés de donner leurs noms et leur demeure au contre-maître de la salle, de 7 à 9 heures du soir, à la salle de la grand'loge.

☞ Les billets de souscripteurs ne sont pas cédés et ne peuvent être acceptés que des commissaires et du souscripteur qui les a donnés.

☞ Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation signé par un des souscripteurs.

☞ Les listes de souscripteurs sont limitées et ne pourront être acceptées que des commissaires et du souscripteur qui les a données.

☞ Les commissaires se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au contre-maître de la salle. Les commissaires se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au contre-maître de la salle. Les commissaires se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au contre-maître de la salle. Les commissaires se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au contre-maître de la salle. Les commissaires se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au contre-maître de la salle.

☞ Les messieurs qui désirent avoir des invitations pour leurs dames, sont priés de donner leurs noms et leur demeure au contre-maître de la salle, de 7 à 9 heures du soir, à la salle de la grand'loge.

☞ Les billets de souscripteurs ne sont pas cédés et ne peuvent être acceptés que des commissaires et du souscripteur qui les a donnés.

☞ Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation signé par un des souscripteurs.

☞ Les listes de souscripteurs sont limitées et ne pourront être acceptées que des commissaires et du souscripteur qui les a données.

☞